

Prévenir les risques liés aux déplacements

Il s'agit de favoriser le « Bien grandir, avec et parmi les autres ». L'objectif est de commencer, dès la petite enfance, à former un citoyen autonome, responsable de ses choix, ouvert à l'altérité, pour lui assurer les conditions d'une vie en commun qui refuse la violence, et lui permettre de résoudre les tensions et les conflits.

Les attitudes de respect de soi et des autres, de responsabilité et de solidarité sont valorisées dès la petite section de maternelle jusqu'au lycée. Il s'agit d'accompagner l'enfant, déjà citoyen, dans la maîtrise de la règle afin de lui permettre de faire siennes les attitudes nécessaires à un partage apaisé des espaces de déplacements.

Cette démarche se construit selon plusieurs entrées : la santé, la sécurité, la responsabilité et la citoyenneté. Elle intègre le développement durable. Par nature transversale, elle implique l'ensemble de la communauté éducative : l'élève, ses pairs, les parents, les personnels enseignants, de santé et de vie scolaire, ainsi que les

partenaires extérieurs (services de l'État, collectivités locales, associations, ...).

C'est un processus lent qui nécessite d'être partagé par l'ensemble des acteurs présents autour de l'enfant : l'école n'en est pas l'unique levier.

L'acquisition des compétences attendues est évaluée à trois moments du socle commun : l'APER, l'@ssr1 et l'@ssr2.

A l'École :

- L'APER, Attestation de Première Éducation à la Route, est validée à la fin du cycle trois, avant l'entrée au collège.
- L'ASSR, Attestation Scolaire de Sécurité Routière, comporte deux niveaux :
 - Le premier, l'@ssr1 est validé avant 14 ans. Il concerne majoritairement les élèves de cinquième et autorise l'accès au **permis AM** (BSR), exigé pour conduire un cyclomoteur.
 - Le second, l'@ssr2 est validé avant 16 ans. Il concerne majoritairement les élèves de troisième, autorise l'accès au permis AM (BSR), exigé pour conduire un cyclomoteur, et est **exigible** pour l'inscription au **permis de conduire**.
- L'AER, Attestation d'Éducation à la Route, est organisée pour les élèves présentant une déficience visuelle qui ne leur permet pas de se présenter aux autres épreuves (cf. article D. 312-47-1 du code de l'éducation).
Elle n'ouvre pas droit à la préparation à la conduite des engins motorisés.

La légitimité de l'École dans la mise en œuvre de ce continuum qui concerne tous les enfants dès leur plus jeune âge se situe dans ses valeurs : une sensibilisation pour tous et une protection renforcée pour les plus exposés se conjuguent l'une et l'autre pour mener une **éducation à la prévention face aux risques** et participer ainsi à la lutte contre la sinistralité routière dont les jeunes sont à la fois victimes et acteurs.

Après seulement viendra pour ceux qui en feront le choix l'apprentissage de la conduite du cyclomoteur ou de la voiture. La formation à la conduite n'est pas du ressort de l'éducation nationale, mais de

celui de l'éducation routière. Elle s'appuie néanmoins sur le travail réalisé en amont par l'École.

Lorsqu'à 18 ans l'accès à la conduite automobile devient possible, la prise de risque peut être difficile à maîtriser particulièrement pour les garçons.

Poursuivre des actions de sensibilisation dans les lycées et les CFA se justifie par l'accidentalité dramatique des plus âgés, lycéens et apprentis.

Les 15-17 ans et les 18-24 ans profitent difficilement de la baisse de l'accidentalité routière des dernières années.

Les actions pilotées par l'établissement s'appuient alors très largement sur des partenariats sincères et maîtrisés.

« Grandir », c'est le plaisir d'une autonomie sans cesse plus grande, notamment en matière de déplacements. Mais, si le permis est le droit d'être seul dans son véhicule, il ne doit pas être perçu comme l'illusion de ne plus dépendre des autres...

Bien se conduire avec les autres comme avec soi, et suivre une formation à la conduite sont deux des conditions pour que cette autonomie acquise devienne un plaisir, éloigné des drames de la route.

Après l'École :

- L'ASR, Attestation de Sécurité Routière, @sr, ne porte pas le «S» de scolaire. Elle concerne majoritairement les apprentis des CFA et les personnes non scolarisées qui ne possèdent pas l'@ssr2. Elle autorise l'accès au **permis AM** (BSR), exigé pour conduire un cyclomoteur, et est **exigible** pour l'inscription au **permis de conduire**.

L'épreuve de l'ASR est organisée :

- dans les GRETA, pour les candidats âgés de seize ans et plus, qui ne sont plus scolarisés,
- dans les CFA, pour les apprentis.

Des ressources en ligne

Le portail ESR du site **Éducol** : informations, échanges d'expériences, actualités nationales et locales, outils pédagogiques, @ssr,...

Le site de la **sécurité routière** : les données de l'accidentologie, les campagnes, les dispositifs, les actualités, ...

Le site **Éduroute** de l'**académie de Rouen** : en cours d'élaboration, il est dédié aux chefs d'établissement, aux équipes éducatives, aux familles, aux partenaires. Il propose un entraînement aux épreuves des @ssr : « **Prep@ssr** »

Initiation au cyclisme à l'école de Bernouville

Une classe de CM2 de l'école de Bernouville a participé à une première séance d'initiation au cyclisme.

Les élèves ont d'abord installé dans la cour de l'école une piste routière ainsi qu'un parcours d'habileté motrice, puis se sont répartis en quatre groupes sur les ateliers.

- le premier utilisait la piste avec un arrêt « garage » pour la vérification de l'état des vélos ;
- le second était composé de piétons également observateurs ;
- le troisième pratiquait le parcours d'habileté motrice ;
- le dernier groupe travaillait sur la réalisation d'une affiche intitulée « Sur le chemin de l'école, protégeons-nous ! », concours organisé par l'académie.

Chacun de ces quatre ateliers était encadré par Mikaël Gorrity, professeur des écoles et par trois parents d'élèves.

Mikaël Gorrity avait travaillé en amont avec les 26 élèves de sa classe sur les dispositifs de sécurité du cycliste : état du vélo, port du casque obligatoire, port d'un gilet jaune, mais également sur la connaissance du Code de la route.

Cette séance de cyclisme, qui a été également dispensée aux élèves de CM1, s'est conclue par un parcours de 8,5 km, dans les environs de Bernouville.

D'autres séances se dérouleront jusqu'en mai 2013, à la fois pour les CM1 et les CM2, avec pour objectif final de participer au « P'tit tour 2013 ».

Le « P'tit tour », opération annuelle, est un relais interdépartemental, organisé par l'union sportive de l'enseignement du 1^{er} degré (USEP), en partenariat avec la MAIF.

Son objectif est de contribuer à l'éducation à la sécurité routière, en complément des apprentissages établis à l'école primaire, en utilisant plusieurs modes de déplacement, dont obligatoirement le vélo sur au moins une étape du parcours choisi au sein de chaque département.

*Mikaël Gorrity,
directeur de l'école de Bernouville*



Les élèves lors de la séance d'initiation au cyclisme

Un réseau de référents et des personnes ressources

Le réseau de référents eduroute des établissements : un référent par établissement du second degré est nommé chaque année. C'est l'assistant privilégié et le conseiller technique du chef d'établissement sur le sujet de l'éducation à la sécurité routière.

L'animation de ce réseau repose sur des actions de sensibilisation et de formation, ainsi que sur le partage de la connaissance des dispositifs ou de l'actualité par une liste de diffusion interne.

Les personnes ressources : au niveau départemental et académique, des correspondants sécurité sont nommés pour le 1^{er} et le second degrés. Des conseillers pédagogiques et des groupes de travail enrichissent ce dispositif.

Piste routière à l'école de Bosc-Mesnil

Une journée de sensibilisation s'est déroulée le 26 novembre 2012 à l'école de Bosc-Mesnil, à destination des élèves de CM1 et CM2.

Depuis 2002, l'éducation à la sécurité routière s'inscrit dans les programmes d'enseignement de l'école et dans le socle commun de connaissances et de compétences. Elle permet la mise en œuvre de l'attestation de première éducation à la route (APER).

Dans ce contexte, l'école de Bosc-Mesnil a organisé avec la Gendarmerie nationale une action de prévention à travers une « piste d'éducation routière » à destination des élèves de CM1 et CM2.

Cette journée s'est organisée en deux temps :

- à partir de l'étude du code de la route, de

la signalisation et des thématiques cycliste, passager, et piéton, une partie théorique en salle a permis aux élèves d'acquérir les connaissances nécessaires à l'adoption des bons comportements ;

- une mise en situation pratique à bicyclette a été proposée aux élèves sur une piste d'éducation routière installée à cette occasion.

Les élèves participants ont tous été très impliqués dans cette action et ont beaucoup apprécié l'intervention des gendarmes.

En voici quelques témoignages :

*L'équipe pédagogique
de l'école élémentaire de Bosc-Mesnil*

Océane : « Nous avons appris comment nous devons nous comporter quand nous sommes piéton, passager et cycliste. »

Paolo : « Les gendarmes nous ont expliqué qu'il fallait faire très attention quand on traverse la rue sur un passage piéton et qu'il ne fallait jamais passer devant ou derrière un bus. Il faut traverser quand le bus est parti. »

Lou-Anne : « Quand nous sommes cyclistes, il faut porter un casque pour se protéger, vérifier l'état de son vélo et porter un gilet la nuit. J'ai appris comment signaler mes changements de direction. »

Actions de prévention au collège Claude Monet d'Ézy sur Eure

Dans le cadre du comité d'éducation de la santé et de la citoyenneté (CESC) du collège, plusieurs actions de prévention sont menées pour sensibiliser les élèves à la sécurité routière.

La prévention dans les cars scolaires

Plus de 85 % des élèves, soit près de 450, utilisent les transports scolaires. En partenariat avec le conseil général et Kéolis, société de transport, le collège organise une fois par an une action de sensibilisation des élèves de 6^{ème}, 4^{ème}, et 3^{ème}.

Cette action se déroule en deux parties :

- une animation en salle de conférence, où diverses informations théoriques sont données (incidents, incivilités, ...) ;
- une mise en situation dans un car permet de s'exercer aux évacuations possibles en cas d'accident : « *l'objectif étant de justifier la réelle importance du protocole de sécurité à adopter en cas de problème et de rappeler aux élèves le rôle et la responsabilité du chauffeur, de même que la responsabilité individuelle et collective* », explique Sébastien Zandecki, principal adjoint.

La prévention des deux roues

En partenariat avec la gendarmerie, une action de prévention a été mise en place

pour tous les élèves. Il s'agit de sensibiliser les familles sur les dispositifs et la réglementation à respecter à vélo ou à cyclomoteur. Un courrier rappelant les règles de sécurité à adopter leur est envoyé.

Puis des contrôles à la sortie du collège sont établis par l'équipe de direction et la gendarmerie. « Cette sensibilisation a été bénéfique : près de 70 % des élèves se sont équipés de gilets jaunes et d'éclairage sur leur vélo. » précise Sébastien Zandecki.

La préparation à l'attestation scolaire de sécurité routière (ASSR)

Cette préparation, à destination des élèves de la 6^{ème} à la 3^{ème}, s'effectue dans plusieurs disciplines telles que les mathématiques, les sciences de la vie et de la terre (SVT), ou encore les sciences physiques.

En lien avec les programmes scolaires, l'objectif est de prévenir et d'informer les élèves sur des thématiques précises comme les distances de freinage à respecter ou encore le taux d'alcoolémie.

Cette prévention est indispensable et permet d'appuyer le discours des professeurs par celui des intervenants extérieurs. Cette complémentarité est bénéfique et permet ainsi une meilleure prise de conscience chez l'élève.

Sébastien Zandecki,
Principal adjoint

Un partenariat maîtrisé et piloté dans le cadre des CESC, des projets d'école et des projets d'établissement

Le travail régulier mené au sein des classes par les enseignants, les personnels de santé ou encore ceux de vie scolaire, est bien souvent enrichi par l'appel à des partenaires extérieurs divers et sincères : les chefs de projet et les coordinations sécurité routière des préfectures ; les services de l'État (forces de l'ordre, ARS, DREAL, CETE) ; les collectivités territoriales, (conseils généraux et communes) ; les SDIS ; les mutuelles d'assurance ; les associations, la SNCF,...

Journée sécurité au collège André Maurois de La Saussaye

Grâce à l'implication et au dynamisme de l'équipe éducative du collège André Maurois, une journée sécurité est organisée depuis deux ans à destination des élèves de la 6^{ème} à la 3^{ème}.

Cette action de prévention vise trois objectifs :

- sensibiliser l'ensemble des élèves aux risques routiers ;

- lutter contre les conduites à risque constatées chez les jeunes (oubli du port du casque, de la ceinture de sécurité,...) ;
- aider les jeunes à voir le danger, à anticiper pour l'éviter et à savoir comment réagir en cas d'accident.

Cette journée sécurité aborde deux thématiques majeures :

- la sécurité de manière générale,
- l'éducation à la sécurité routière.

En partenariat avec la préfecture de l'Eure et la MAIF, des ateliers « sécurité routière » ont permis :

- d'informer les élèves sur les dangers existants, grâce à de nombreuses interventions de professionnels extérieurs (gendarmes, intervenants départementaux sécurité routière, SNCF...);

- d'impliquer les jeunes grâce à des activités pratiques.

Des ateliers spécifiques ont été mis en place en fonction des niveaux de classes afin que les élèves appréhendent au mieux les différentes facettes de la sécurité routière :

- pour les 6^{èmes} : exercice pratique d'évacuation dans un car, intervention liée à la sécurité dans les trains, quiz et jeu de l'oie autour de la sécurité routière, questionnaire sur la sécurité à vélo ;

- pour les 5^{èmes} : remise d'un livret ASSR1, exercice de secourisme conduit par des professeurs-animateurs habilités, exercice pratique d'évacuation dans un car et jeu de l'oie ;

- pour les 4^{èmes} : simulateur de deux roues motrices, simulateur de réflexes, simulateur d'alcoolémie et épreuve blanche de l'ASSR2 ;

- pour les 3^{èmes} : remise d'un livret ASSR2, interventions sur l'alcool et la conduite de l'association « CEKISAM » et d'un addicologue, simulateurs de risques à deux roues, de réflexes et d'alcoolémie, travail sur le port de la ceinture via une « voiture tonneau ».

« Les élèves ont été très impliqués lors de cette journée de prévention et il y a eu une réelle dynamique et cohésion de groupe au sein de l'équipe éducative », souligne Ludovic Fécamp, professeur d'histoire-géographie.

Au vu de cette réussite et de la volonté de mettre en place un continuum de la 6^{ème} à la 3^{ème}, l'ensemble de l'équipe éducative du collège Maurois organisera, l'année prochaine, la 3^{ème} édition de cette opération.

Alain Grégoire, principal adjoint
Ludovic Fécamp, professeur d'histoire-géographie

Tournage d'un film préventif au lycée Aristide Briand d'Évreux

Dans le cadre d'une action de sensibilisation à la problématique de l'accès au car scolaire, un film préventif a été réalisé par les élèves de 1^{ère} et de terminale professionnelle sécurité-prévention.

Conçu en partenariat avec la police municipale, la police nationale, la préfecture de l'Eure, le SDIS et le service jeunesse de la ville d'Évreux, ce film préventif a pour objectif de sensibiliser les élèves de l'établissement aux dangers liés à l'accès au car scolaire.



Les élèves lors du tournage du film préventif sur la sécurité routière.

Appuyés par Sophia Lachot, les élèves ont rédigé le scénario du film qui met en scène un « crash », volontairement spectaculaire, avec l'objectif de marquer les esprits des lycéens spectateurs. Ils ont également participé en tant qu'acteurs au tournage de la prise en charge de la victime. Encadrés par de vrais professionnels, ils incarnaient des policiers ou des pompiers.

Près de 300 élèves du lycée général, technologique et professionnel Aristide Briand ont assisté au tournage de ce film, qui s'est déroulé à l'extérieur de l'établissement. Ils ont ainsi pu échanger avec les différents professionnels présents sur des questions de sécurité routière.

« Ce film préventif sera présenté en mars 2013 aux élèves du lycée Aristide Briand

et sera suivi d'un débat mais également d'interventions de partenaires qui ont participé à ce projet. Les collèges et lycées de l'académie pourront par la suite se procurer ce film, l'objectif étant de sensibiliser un maximum d'élèves sur les incivilités et les dangers liés au transport scolaire », souligne Sophia Lachot.

Par ailleurs, les élèves des sections sécurité-prévention, aidés de partenaires, animeront le 29 mars une action de sensibilisation sur le vélo auprès des jeunes élèves de CE2, CM1 et CM2 d'une école élémentaire d'Évreux. Cette action abordera la réglementation et les équipements indispensables à vélo.

Sophia Lachot,
Professeur de droit et communication

Une semaine santé et prévention au lycée Neruda de Dieppe

Dans le cadre du comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) et à la demande des élèves, la 4^{ème} édition de « La semaine santé et prévention » s'est déroulée au lycée du 17 au 21 décembre 2012.

Grâce à l'implication et au travail mené depuis quatre ans par Murielle Solon, infirmière scolaire, et les équipes éducatives du lycée, « La semaine santé et prévention » est organisée à destination de tous les élèves, de la seconde au post-bac, avec pour principal objectif de les sensibiliser aux règles citoyennes.

Pour cette 4^{ème} édition, deux thématiques ont été retenues : la sécurité routière et la santé (nutrition, drogue,...). Cette semaine, intitulée « Je suis jeune, je bouge et je suis bien dans mon corps : un cocktail de réussite », a permis aux élèves de participer à de nombreux ateliers, conférences et activités physiques, animés par les partenaires (préfecture, police nationale, SMENO, SNCF, MAAF, association nationale pour la promotion de l'éducation routière, ...).

« Les élèves participaient à trois actions par jour autour d'une thématique bien pré-

cise en fonction des niveaux de classes et des âges, telle que la sécurité routière en voiture pour les élèves de terminale et les étudiants de BTS, ou encore la prévention autour des transports en commun, pour les élèves de seconde et de 1^{ère} », explique Murielle Solon.

Au total, 400 élèves ont pu bénéficier de cette semaine de prévention. « Tous ont été très motivés et impliqués grâce aux diverses informations qui leur ont été données, à la fois par le biais de conférences et d'ateliers interactifs et pratiques. De réels échanges se sont créés entre les jeunes, les professeurs et les professionnels, avec pour véritable finalité qu'ils acquièrent diverses compétences afin de faire des choix responsables en tant que jeunes adultes », conclut Murielle Solon

Murielle Solon,
Infirmière scolaire

Contribuer à former des citoyens responsables

Le cadrage institutionnel :

Tous les élèves doivent acquérir au cours de leur scolarité les savoirs et les comportements nécessaires pour prévenir une situation de danger, pour se protéger et pour porter secours.

Cette éducation à la responsabilité face aux risques est inscrite dans le Code de l'Éducation. Elle est mise en œuvre dans le cadre du socle commun tout au long de la scolarité.

- Code de l'Éducation : « Les enseignements de la sécurité » L312-13, 312-13-1
- Éducation à la responsabilité en milieu scolaire : Circulaire n° 2006-085 du 24 mai 2006

Contact : Bruno Tellier - correspondant académique sécurité, chargé de mission sécurité routière - T. 02 32 08 90 49
eduroute.rectorat@ac-rouen.fr
Site : eduroute.spip.ac-rouen.fr/